

**Assemblée générale**

Distr. générale
29 avril 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 165 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride**Union africaine-Nations Unies au Darfour**

**Opération hybride Union africaine-Nations Unies
au Darfour : rapport sur l'exécution du budget
de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
et projet de budget pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	1,153,611,000
Dépenses de 2014/15	1,089,065,300
Solde inutilisé de 2014/15	64,546,000
Crédit ouvert pour 2015/16	1,102,164,700
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	1,085,179,500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16 ^a	16,985,200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	1,098,463,100
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	1,095,213,500

^a Montant estimatif au 29 février 2016.



I. Introduction

1. On trouvera aux paragraphes 41, 47, 48 et 50 du présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 3 249 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la MINUAD, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 25 avril 2016. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Les observations détaillées et les recommandations du Comité consultatif concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ainsi qu'aux questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (voir [A/70/803](#) et [A/70/742](#), respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Dans sa résolution [68/297](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, au titre de la MINUAD, des dépenses d'un montant total maximum de 639 654 200 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 et a souscrit aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif ([A/68/782/Add.15](#)), notamment la recommandation selon laquelle le Secrétaire général devrait être prié de présenter un projet de budget révisé pour l'exercice 2014/15 qui tienne compte de la décision du Conseil de sécurité concernant la prorogation du mandat de l'Opération. Par la suite, dans sa résolution [69/261 A](#), l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit de 1 153 611 300 dollars (montant net : 1 130 747 000 dollars) pour le fonctionnement de l'Opération pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, y compris le montant brut de 639 654 200 dollars (montant net : 627 957 850 dollars) qu'elle avait déjà approuvé dans sa résolution [68/297](#). La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Le montant brut total des dépenses pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 s'est établi à 1 089 065 300 dollars (montant net : 1 064 725 500 dollars), soit 64 546 000 dollars (montant net : 66 021 500 dollars) de moins que le crédit ouvert par l'Assemblée générale, ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 94,4 %. Le tableau figurant à la section III.A du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/70/583](#)) indique que la sous-utilisation des crédits est directement imputable à la réduction des dépenses afférentes au personnel militaire et au personnel de police (1 513 300 dollars) et des dépenses opérationnelles (80 584 200 dollars), contrebalancée par un dépassement de crédits

au titre du personnel civil (17 551 500 dollars). L'analyse des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général.

5. La sous-utilisation des crédits afférents au personnel militaire et au personnel de police (1 513 300 dollars, soit 0,3 %) s'explique par les dépenses inférieures aux prévisions au titre :

a) Des observateurs militaires, du fait que le taux de vacance effectif s'est élevé à 12,9 % au lieu des 5 % prévus au budget, et qu'aucune demande n'a été déposée au titre des indemnités de décès ou d'invalidité. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement (A/70/583, par. 67);

b) Des contingents, en raison des dépenses inférieures aux prévisions au titre du soutien logistique autonome, des déploiements et des relèves d'effectifs et en ce qui concerne les indemnités de décès ou d'invalidité. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions s'agissant du remboursement des sommes dues aux pays ayant fourni du personnel militaire et du matériel appartenant aux contingents et de l'augmentation du coût des rations, en raison principalement d'un taux de vacance moyen plus faible que prévu (13,7 % au lieu des 18 % prévus au budget) (ibid., par. 68);

c) Des unités de police constituées, principalement en raison des dépenses moins élevées que prévu au titre du transport du matériel appartenant aux contingents, le rapatriement des unités de police constituées ayant été reporté dans l'attente de l'obtention des autorisations nécessaires. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par la hausse des montants à rembourser aux pays fournisseurs de personnel de police au titre du matériel appartenant aux contingents (ibid., par. 70). La réduction des dépenses a été contrebalancée par un dépassement de crédits au titre du personnel de la Police des Nations Unies dû au fait que le taux de vacance effectif moyen pour le personnel de police a été inférieur aux prévisions (16 % au lieu des 19 % inscrits au budget) ainsi qu'au versement à taux plein de l'indemnité de subsistance (missions) à un nombre plus élevé que prévu de membres de la Police des Nations Unies qui n'étaient pas logés dans les locaux fournis par la MINUAD (ibid., par. 69).

6. En ce qui concerne le personnel civil, le dépassement de crédits (17 551 500 dollars, soit 6,4 %) est le résultat direct de dépenses supérieures aux prévisions au titre :

a) Du personnel recruté sur le plan international, en raison du versement d'indemnités de cessation de service à 207 fonctionnaires recrutés sur le plan international à la suite de la suppression de leur poste, ainsi qu'à la comptabilisation, à cette même rubrique, de la prime de danger payable aux membres du personnel recruté sur le plan international occupant des emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Le dépassement de crédit a été en partie contrebalancé par des dépenses moins élevées que prévu au titre des traitements, le taux combiné de vacance de postes moyen effectif de l'Opération et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ayant été de 18,7 %, alors que les taux prévus au budget étaient de 17,8 % pour l'Opération et de 5 % pour le Centre (ibid., par. 71); et

b) Du personnel recruté sur le plan national en raison des dépenses plus élevées que prévu au titre des traitements et des contributions du personnel découlant de l'application du barème révisé des traitements des agents des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan national, qui a entraîné une augmentation de 19,4 % et 4,9 %, respectivement, ainsi qu'à des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions en raison du versement d'indemnités de cessation de service à 257 membres du personnel recrutés sur le plan national à la suite de la suppression de leur poste. Le dépassement a été en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre des traitements et des contributions du personnel recruté sur le plan national, en raison d'un taux de vacance effectif combiné (Opération et Centre de services régional) de 2,7 % pour les postes d'agent des services généraux et de 23,2 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national alors que les taux prévus au budget étaient de 1 % et 20 %, respectivement, pour l'Opération et de 5 % pour les postes d'agent des services généraux pourvus sur le plan national au Centre (ibid., par. 72).

7. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 15 ci-après, la première phase de l'exercice de rationalisation de la composante civile de la MINUAD a été menée à bien au cours de l'exercice 2014/15.

8. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Secrétaire général indique dans son rapport que les dépenses inférieures aux prévisions (80 584 200 dollars, soit 25 %) correspondent principalement aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (18 541 300 dollars, soit 20,2 %), l'écart tenant au fait que le coût moyen effectif du carburant des groupes électrogènes a été inférieur au coût prévu au budget, que l'on a utilisé les stocks de l'Opération, notamment en ce qui concerne le matériel de génie, et que le nombre de projets de construction entrepris dans la zone de la mission a été inférieur à celui prévu au budget. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par la construction de deux bâtiments au Centre de services régional d'Entebbe (ibid., par. 77);

b) Transports terrestres (3 626 400 dollars, soit 21,8 %), l'écart tenant au fait que le prix du carburant a été inférieur aux prévisions, que le parc de véhicules a été moins utilisé que prévu, les déplacements ayant été restreints, et que seulement 20 des 30 autobus de moyenne capacité inscrits au budget ont été achetés, l'augmentation du nombre de logements disponibles dans les camps de la MINUAD ayant par ailleurs réduit la demande de services de navette entre divers sites à l'intérieur et à l'extérieur des camps (ibid., par. 78);

c) Transports aériens (47 094 200 dollars, soit 37,4 %), l'écart tenant principalement : i) au coût moins élevé que prévu de la location d'hélicoptères, du fait du non-déploiement de quatre hélicoptères de manœuvre militaires, du déploiement tardif d'un hélicoptère civil et des dépenses inférieures aux prévisions engagées au titre des contrats de location; ii) aux dépenses liées aux avions, quatre appareils ayant été rapatriés plus tôt que prévu; et iii) aux dépenses de carburant et de lubrifiant, en raison des non-déploiements ou des déploiements plus tardifs susmentionnés, du coût inférieur aux prévisions du carburant aviation et de la réduction du nombre de vols réguliers entre Al-Fasher et Khartoum, qui est passé de trois vols par jour à un seul (ibid., par. 79 et 80);

d) Communications (8 808 700 dollars, soit 34,4 %), l'écart tenant principalement : i) au report à l'exercice 2015/16 de l'acquisition des dispositifs satellites; ii) aux communications par réseaux commerciaux et la non-reconduction de la location des lignes et au report à l'exercice 2015/16 de la passation d'un marché avec un nouveau fournisseur d'accès Internet et de la mise à niveau de la bande satellite dans les différents secteurs; et iii) aux services d'information, le pays hôte n'ayant pas délivré d'autorisation de radiodiffusion, et du retard ayant été pris dans l'exécution des contrats d'impression et de publication de supports d'information destinés à des activités de sensibilisation du public, en raison de problèmes de sécurité (ibid. par. 82); et

e) Fournitures, services et matériel divers (4 049 000 dollars, soit 11,5 %), les frais bancaires ayant été moins élevés que prévu grâce au regroupement des opérations bancaires avec la mise en service d'Umoja. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée par l'inclusion des dépenses engagées au titre des vacataires recrutés sur le plan national, initialement inscrites au titre des rubriques Installations et infrastructures, Transports terrestres et Transports aériens (ibid., par. 84).

9. La réduction des dépenses au titre des coûts opérationnels a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits au titre des voyages (1 521 700 dollars, soit 29,7 %), dû à l'organisation de voyages plus nombreux que prévu au titre des consultations politiques et dans le cadre de l'appui à la mission, notamment aux fins des vols de relève des contingents, des visites dans les pays fournisseurs de contingents préalablement au déploiement et de la mise en service d'Umoja. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages liés à la formation, en raison de l'organisation en ligne de programmes de formation et de l'organisation, dans la zone de mission, d'activités de formation initialement prévues à l'extérieur, et de la décision de réserver l'offre de formation aux membres du personnel susceptibles de rester au service de l'Opération (ibid., par. 76).

10. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense figurent, le cas échéant, dans la section du rapport du Secrétaire général consacrée à l'examen du projet de budget de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/730](#)).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 7 mars 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUAD depuis sa création s'établissait à 13 133 198 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 12 666 255 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 466 942 000 dollars. À cette date, le solde de trésorerie de la mission se montait à 295 519 000 dollars. Après constitution d'une réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 179 188 000 dollars, le reliquat disponible avait permis de rembourser les pays fournisseurs de contingents le 16 mars 2016. Le Comité consultatif a en outre été informé que le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 48 447 000 dollars.

12. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 1^{er} mars 2016, 151 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 6 576 000 dollars depuis la création de l'Opération. Le Comité consultatif a été informé que huit demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

13. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2015/16, assorti d'explications pour justifier les écarts. Au 29 février 2016, le montant des dépenses s'élevait à 865 358 400 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 1 102 164 700 dollars, soit un taux d'utilisation de 98,5 %.

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016, les chiffres de l'exercice concernant le déploiement des effectifs civils et militaires de la MINUAD s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	147	142	3,4
Contingents	15 698	14 382	8,4
Police des Nations Unies	1 583	1 124	29,0
Unités de police constituées	1 820	1 805	0,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	929	735	20,9
Personnel recruté sur le plan national	213	154	27,7
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 993	1 942	2,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	19	16	15,8
Personnel recruté sur le plan national	80	77	3,8
Volontaires des Nations Unies	167	158	5,4
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice 2015/16.

Rationalisation des composantes civile, militaire et policière

15. Le Secrétaire général a expliqué que la première phase de l'exercice de rationalisation de la composante civile, comprenant la suppression de 784 postes (207 postes internationaux, 257 postes nationaux et 320 postes de Volontaire des Nations Unies), avait été menée à bien durant l'exercice 2014/15. Il a aussi indiqué que le budget révisé de la MINUAD pour l'exercice 2014/15 tenait compte également de la réduction des effectifs en tenue autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2173 (2014), qui ramenait les effectifs militaires de 16 200 hommes à 15 845 (147 observateurs militaires, 15 275 membres des contingents et 423 officiers d'état-major et attachés de liaison) et les effectifs

policiers de 2 310 hommes à 1 583, et limitait les effectifs maximaux des unités de police constituées à 2 380 hommes. Au titre de la deuxième et dernière phase de rationalisation, correspondant à l'exercice 2015/16, l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/261 B, a décidé de supprimer 488 postes et emplois de temporaire au sein de la MINUAD (10 postes internationaux, 476 postes nationaux et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) (A/70/583, par. 21 à 23).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

16. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2228 (2015).

17. Aux paragraphes 7 à 14 de son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général présente de manière détaillée les hypothèses budgétaires relatives à la MINUAD. Durant l'exercice 2016/17, la MINUAD continuera de soutenir les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, notamment en aidant le Comité de mise en œuvre des arrangements en matière de sécurité au Darfour et la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à planifier et mettre en œuvre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. La MINUAD continuera aussi de fournir des conseils techniques, des services de coordination et des moyens opérationnels dans le domaine du déminage (voir par. 55 à 56). Elle poursuivra en outre sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies (voir par. 22 à 25 et par. 38). Le Secrétaire général souligne en outre que la MINUAD continuera d'œuvrer auprès du Gouvernement soudanais afin de rendre opérationnels les mécanismes de justice transitionnelle décrits dans le Document de Doha pour la paix au Darfour, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants.

18. La MINUAD poursuivra par ailleurs les activités prévues dans sa stratégie révisée relative à la protection des civils, aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits, y compris les actes de violence sexuelle et sexiste. Le Secrétaire général précise que la MINUAD renforcera les capacités des institutions publiques et autres en matière de défense des droits de l'homme et facilitera les travaux des titulaires de mandat relevant de procédures spéciales des Nations Unies et de l'Union africaine (l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, y compris le Darfour, ainsi que le titulaire du mandat de l'Union africaine se rapportant à la situation des droits de l'homme au Soudan). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé à cet égard que le coût des visites effectuées par les titulaires de mandat était entièrement financé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La MINUAD fournit un appui en facilitant ces visites grâce à un soutien fonctionnel, technique et logistique, y compris en utilisant les appareils de la mission pour assurer le transport aérien de Khartoum à Al-Fasher et à l'intérieur du Darfour, et ses véhicules pour les transports par la route, en fournissant des escortes de sécurité

constituées de personnel en uniforme de la mission et en offrant un appui administratif (arrivée à l'aéroport et réservations d'hôtel par exemple). Les coûts afférents à cet appui fourni aux titulaires de mandat sont absorbés par la MINUAD.

19. Les paragraphes 15 à 21 du rapport du Secrétaire général donnent un aperçu des activités d'appui de la mission. Le Secrétaire général précise que, conformément à la résolution [69/307](#) de l'Assemblée générale, le projet de budget pour l'exercice 2016/17 n'inclut pas les ressources demandées au titre du Centre de services régional d'Entebbe, du fait que ces ressources seraient désormais présentées dans un projet de budget financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. En ce qui concerne le personnel civil, il est proposé de supprimer 65 postes et emplois, de reclasser 6 postes P-2 en postes du Service mobile et de transformer 9 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national (voir par. 29 et 36 ci-après). En ce qui concerne l'appui opérationnel, le Secrétaire général indique que l'Opération dépendra encore fortement des services aériens pour assurer le transport de son personnel et de ses moyens logistiques au Darfour, en raison du mauvais état des routes, du terrain difficile et de l'instabilité des conditions de sécurité. Sur le plan de l'informatique et des communications, la MINUAD utilisera les systèmes existants à l'appui des progiciels de gestion intégrée mis en service à l'échelle de l'Organisation, tels que les systèmes Field Support Suite et Umoja, et elle utilise les services informatiques du Centre de services mondial de l'ONU. Par ailleurs, la MINUAD examinera la possibilité d'engager la première phase de la mise en service d'un système satellite à temps de latence réduit, actuellement expérimenté dans certaines missions en Afrique de l'Est (voir par. 51 et 52).

20. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les observations relatives à l'exécution du projet pilote portant sur un système de télécommunications par satellite en orbite basse, également connu sous le nom de réseau « O3b »¹ que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat ([A/70/581](#), par. 59 et 60). Le Comité formule des commentaires sur le projet « O3b » dans le cadre de son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/70/742](#)).

21. Aux paragraphes 22 à 26 de son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur la coopération entre la mission régionale de la MINUAD et le Représentant spécial conjoint, ainsi qu'avec la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, qui continueront d'entretenir la communication, y compris à l'occasion de visites et de réunions périodiques avec les chefs des autres missions présentes dans la région au sujet de questions telles que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, conformément à la résolution [2024 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général indique également que l'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux (voir par. 59). Par ailleurs, la coopération se poursuivra avec les acteurs internationaux, dont les

¹ O3b Networks est une entreprise qui fournit des services satellite à large bande et à faible latence afin de connecter les trois milliards de personnes qui n'ont qu'un accès réduit ou sont privées d'un accès au haut débit pour des raisons tenant à la géographie, à l'instabilité politique et à la situation économique.

membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Union européenne et les autres parties prenantes de premier plan basées à Addis-Abeba, pour qu'ils apportent leur soutien et contribuent aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour, et avec le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba qui continuera de conseiller la Commission de l'Union africaine et de lui apporter son assistance quant aux questions touchant aux activités de la MINUAD.

22. Les partenariats et la coordination avec l'équipe de pays sont décrits en détail aux paragraphes 27 à 39 du rapport du Secrétaire général. Ce dernier indique que, en application des résolutions [2173 \(2014\)](#) et [2228 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont entamé l'élaboration d'un plan opérationnel pour le transfert progressif et par phases de certaines tâches à l'équipe de pays, et ont achevé la première phase du processus. Le Secrétaire général indique également qu'il a progressivement été mis fin aux activités liées, d'une part, à la sensibilisation et au renforcement des capacités menées à l'intention du Gouvernement en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste et des réponses à y apporter et, d'autre part, à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, en conséquence de l'examen stratégique réalisé en 2014, et qu'elles seraient reprises en main par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les activités qui seraient confiées au FNUAP dans l'avenir incluraient la coordination des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste; l'appui aux centres d'accueil des femmes dans les camps de déplacés; les réseaux de protection des femmes au moyen du renforcement des capacités en ce qui concerne la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les réponses à y apporter; l'organisation de sessions, d'ateliers et de séminaires de formation en matière de prévention et d'intervention à l'intention des acteurs du secteur de la sécurité; des missions d'évaluation, menées avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, afin de détecter les lacunes et de formuler des recommandations; et la prestation d'un appui technique au comité d'État chargé de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et de plaider pour la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes. La MINUAD continuera de tenir des réunions de coordination mensuelles avec ONU-Femmes et le FNUAP afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations et d'éviter les doublons. Le Secrétaire général fait toutefois observer que compte tenu de l'insuffisance des fonds mobilisés et faute d'effectif en nombre suffisant, le bureau d'ONU-Femmes au Darfour a dû fermer ses portes.

23. La MINUAD a l'intention de continuer à œuvrer en liaison et en coordination étroites avec l'équipe de pays des Nations Unies dans d'autres domaines et continuera notamment de coprésider le Groupe mixte chargé de la protection au quartier général et d'en assurer le secrétariat, tout en jouant un rôle essentiel en matière de coordination, de consultation et de secrétariat pour le Groupe mixte chargé de la protection au plan sectoriel, et de participer aux travaux des groupes de travail sur la protection aux niveaux des secteurs et des États, à ceux des groupes de travail sur le rapatriement et la réintégration et aux réunions consacrées à la coordination au niveau des États et au plan sectoriel. En outre, la MINUAD travaillera en collaboration étroite avec le Bureau de la coordination des affaires

humanitaires du Secrétariat pour ce qui a trait aux forums de coordination civilo-militaires sur le terrain, à l'échelle des États et au plan sectoriel.

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert des tâches susmentionnées relatives à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes avait été entamé mais que, faute de ressources et de moyens, l'équipe de pays des Nations Unies n'avait pas été en mesure de les reprendre pleinement à sa charge. Le Comité consultatif a également été informé que le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes et la Section de la communication et de l'information continuent donc de fournir un appui à un certain nombre d'activités, y compris celles qui touchent à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au sein de la MINUAD, à la place de cette question dans le contexte des droits de l'homme, aux violences sexuelles liées aux conflits et à la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'aux activités en rapport avec les journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, la Journée internationale de la femme et la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ». Le Comité consultatif a été informé que la MINUAD continuait de sensibiliser l'équipe de pays aux modalités, y compris en matière de financement, du transfert prévu des activités relatives à la problématique hommes-femmes.

25. Le Comité consultatif compte que, si les conditions sur le terrain le permettent, la MINUAD veillera au transfert efficace et organisé des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les responsabilités en matière de problématique hommes-femmes, en application des résolutions 2173 (2014) et 2228 (2015) du Conseil de sécurité, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans le contexte du projet de budget pour l'exercice 2017/18.

26. En ce qui concerne l'examen stratégique de 2014 susmentionné, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que les objectifs que la MINUAD s'était fixés à cet égard avaient été approuvés par le Conseil de sécurité et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et constituaient un instrument permettant de suivre les progrès accomplis par la mission pour ce qui est de la concrétisation de ses priorités stratégiques, mais étaient distincts des discussions en cours entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais au sujet de l'élaboration d'une stratégie de retrait. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que les discussions sur la stratégie de retrait avaient commencé avec la mise en place d'un groupe de travail mixte en 2015, en application de la résolution 2173 (2014) du Conseil de sécurité, mais qu'aucune position commune ne s'était encore dégagée quant à la voie à suivre. Il a en outre été informé que des consultations trilatérales de haut niveau se poursuivaient et que l'Union africaine et l'ONU se concertaient avec le Gouvernement soudanais au sujet de la nécessité d'élaborer un cadre pour la mise en œuvre du mandat de la MINUAD et pour la stratégie de retrait, fondé sur les objectifs fixés.

B. Ressources nécessaires

27. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 1 098 463 100 dollars (montant brut), soit une diminution de 3 701 600 dollars, ou 0,3 %, par rapport au crédit de 1 102 164 700 dollars, en

montant brut, ouvert pour l'exercice 2015/16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si l'on en exclut les ressources liées au Centre de services régional d'Entebbe inscrites au budget 2015/16 de la Mission (voir également par. 36 ci-après), le projet de budget pour 2016/17 fait apparaître une augmentation de 5 932 900 dollars, soit 0,5 %²

28. Le projet de budget couvre le déploiement de 147 observateurs militaires, 15 698 soldats des contingents, 1 583 policiers des Nations Unies, 1 820 membres d'unités de police constituées, 867 agents recrutés sur le plan international, 2 205 agents recrutés sur le plan national, 167 Volontaires des Nations Unies, 6 agents fournis par les gouvernements et 97 agents occupant des emplois de temporaire. On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/70/730) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations. Comme indiqué ci-après, à compter de 2016/17, les postes et emplois liés au Centre de services régional d'Entebbe ne seront plus financés directement par la MINUAD, mais directement par le Centre lui-même, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a formulé ses observations et recommandations à ce sujet dans son rapport sur le budget du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/742/Add.17).

29. La diminution des besoins de la MINUAD pour 2016/17 est attribuable principalement aux éléments ci-après :

a) Personnel recruté sur le plan international (30 342 500 dollars ou 15,6 %), en lien avec les propositions visant à abolir 53 postes de fonctionnaire international, transformer 9 postes internationaux en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, exclure 41 postes soumis à recrutement international (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 23 SM) liés au Centre de services régional d'Entebbe, et avec un taux de vacance de postes de 15 %, contre 5 % pour l'exercice 2015/16 (A/70/730, par. 36 et 88 ci-dessous);

b) Installations et infrastructures (17 679 400 dollars ou 20,7 %), principalement en lien avec la réduction des dépenses en carburants et lubrifiants du fait de la baisse des prix des carburants et de la diminution des volumes grâce aux gains d'efficacité résultant du programme triennal de remplacement des groupes électrogènes; l'acquisition d'un nombre réduit de produits de traitement de l'eau, du matériel de génie, de matériel de distribution de carburant et de groupes électrogènes; et la budgétisation des ressources nécessaires aux vacataires au titre de services divers, fournitures et matériel (ibid., par.94);

c) Transports aériens (15 492 500 dollars, soit 16 %), principalement en lien avec la location de trois hélicoptères et d'un avion moins coûteux, ainsi que la réduction de deux hélicoptères et la diminution des dépenses de carburant et de lubrifiants en raison de la baisse prévue des coûts et des volumes du carburant d'aviation (ibid., par. 96).

30. La diminution des crédits demandés est contrebalancée par des besoins supplémentaires aux rubriques ci-après :

² Pour l'exercice 2016/17, toutes les ressources demandées sont inscrites dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe conformément à la résolution 69/307 du Conseil de sécurité (A/70/712, résumé, tableau concernant les ressources humaines).

a) Contingents (49 069 900 dollars, soit 11,5 %), en raison principalement du financement d'un effectif moyen de 14 839 militaires et d'un abattement de 3% pour délais de déploiement, contre un effectif moyen de 13 657 hommes et d'un abattement de 13 % en 2015/16, et d'un taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police plus élevés pour le matériel appartenant aux contingents (ibid., par. 85). Des informations récapitulatives sur les ajustements apportés pour cause de matériel absent ou défectueux figurent dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742);

b) Personnel recruté sur le plan national (12 509 000 dollars, soit 18,1 %), attribuable essentiellement à l'augmentation des traitements et indemnités avec l'entrée en vigueur du barème des traitements révisé en septembre 2015, contrebalancée en partie par l'exclusion de sept postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 56 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national liés les uns et les autres au Centre de services régional d'Entebbe, qui ne sont plus financés par la MINUAD (ibid., par. 89);

c) Fournitures, services et matériel divers (2 557 900 dollars, soit 9,2 %), principalement attribuable à l'inclusion de ressources précédemment inscrites dans d'autres catégories de dépenses pour les vacataires des projets de génie, des ateliers d'entretien de réparation et d'entretien des véhicules, des opérations aéroportuaires, de la sécurité et de la manutention des cargaisons; compensée en partie par la réduction des autres dépenses de fret et des dépenses connexes, en raison principalement de la diminution des achats de matériel et de pièces détachées par rapport à 2015/16 (ibid., par. 99).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	147	147	–
Militaires	15 698	15 698	–
Police des Nations Unies	1 583	1 583	–
Membres d'unités de police constituées	1 820	1 820	–
Total	19 248	19 248	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

31. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des effectifs militaire et policier pour 2016/17 est de 604 386 400 dollars, soit une augmentation de 52 864 800 dollars, ou 9,6 %, par rapport au crédit ouvert pour 2015/16.

32. En ce qui concerne la détermination de l'abattement pour délais de déploiement des contingents et de la Police des Nations Unies, comme indiqué aux paragraphes 85 et 86 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé des précisions et a été informé que la situation se présentait comme suit au 29 février 2016 :

a) Le coefficient délais de déploiement pour les contingents était de 8,4 %, avec 14 382 soldats déployés par rapport à l'effectif autorisé de 15 698 hommes, et

il était prévu d'augmenter légèrement l'effectif militaire pour le porter à 14 425 hommes, soit un abattement pour délais de déploiement de 8,1 % d'ici à la fin de l'exercice 2015/16. Le Comité a également été informé que la MINUAD attend le déploiement du bataillon d'infanterie restant (800 hommes) pour janvier 2017. En outre, l'application d'un coefficient délais de déploiement de 3 % sur ce calendrier de déploiement échelonné donnerait une moyenne mensuelle d'effectif déployé de 14 839 hommes pour 2016/17, par rapport aux 14 425 hommes escomptés d'ici à la fin de l'exercice 2015/16. En outre, l'abattement de 3 % pour délais de déploiement appliqué au déploiement par étapes équivaldrait à un taux de 5,5 % pour délais de déploiement appliqué à l'effectif autorisé; et

b) Le taux d'abattement pour délais de déploiement appliqué à la Police des Nations Unies a été de 29 %, avec 1 124 policiers déployés par rapport à l'effectif autorisé de 1 583 hommes, le taux de vacance élevé actuel s'expliquant principalement par des retards dans la délivrance des visas, le rapatriement d'un contingent de la police, et des retards dans le déploiement

33. Le Comité consultatif n'a pas reçu des informations suffisantes sur la méthode utilisée pour calculer les coefficients délais de déploiement et les taux de vacance appliqués pour les contingents militaires et la Police des Nations Unies. Il ne doute pas que ces renseignements seront fournis à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

34. Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	929	867	(62)
Personnel recruté sur le plan national ^b	2 206	2 205	(1)
Volontaires des Nations Unies	167	167	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	99	97	(2)
Personnel fourni par les gouvernements	6	6	–
Total	3 407	3 342	(65)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

35. Le montant des ressources nécessaires au titre du personnel civil pour 2016/17 est de 260 660 900 dollars, soit une diminution de 17 242 300 dollars (6,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2015/16.

36. Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour chaque bureau sont décrites aux paragraphes 41 à 68 du rapport du Secrétaire général et sont récapitulées à l'annexe I du présent rapport. Le Secrétaire général propose une réduction nette de 65 postes et emplois de temporaire, y compris la suppression de 53 postes soumis à recrutement international, la transformation de 9 postes internationaux en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ainsi que l'exclusion de 41 postes internationaux, 56 postes d'agent des services

généraux recruté sur le plan national et 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national qui sont liés au Centre de services régional d'Entebbe et ne seront plus financés par la MINUAD, mais directement par le Centre lui-même, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale (voir A/70/712)

37. Le Secrétaire général note que, conformément à la résolution 2173 (2014) du Conseil de sécurité, l'équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a été supprimée pour 2015/16 et que la présence de la MINUAD à Addis-Abeba a été réduite. Dans ce contexte, il est proposé de supprimer le poste de temporaire de médiateur en chef conjoint ayant rang de secrétaire général adjoint et d'absorber les fonctions correspondantes dans les attributions du Représentant spécial conjoint (A/70/730, par. 47). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé une synchronisation des efforts de médiation sur le Darfour et les deux zones sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Le poste de temporaire de médiateur en chef adjoint serait donc supprimé en vertu de cette décision. En outre, conformément à sa priorité stratégique d'appui au processus de paix, la MINUAD continuera d'appuyer la médiation conduite par le Groupe de l'Union africaine, en coordination avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, principalement par l'intermédiaire du Représentant spécial conjoint, du Représentant spécial conjoint adjoint (Politique) et de la Division des affaires politiques.

38. Le Secrétaire général propose également la suppression de deux postes P -4 (1 spécialiste des questions pénitentiaires et 1 spécialiste des affaires judiciaires) à la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire, soit un effectif de 22 postes restants dans cette section. Conformément à la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité, la MINUAD a commencé à transférer des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, y compris celles qui concernent l'accès à la justice, l'aide juridictionnelle, la coordination des acteurs de la justice pénale nationale et la gestion des données dans les prisons.

Postes vacants depuis au moins deux ans

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau montrant que 31 postes étaient vacants depuis deux ans ou plus; 12 d'entre eux l'étaient depuis trois ans ou plus (annexe II), dont un (1 poste P-2 de fonctionnaire adjoint chargé des réclamations) a récemment été pourvu. À cet égard, le Comité rappelle que 27 postes étaient vacants depuis deux ans ou plus au moment de son examen du projet de budget pour l'exercice 2015/16 (A/69/839/Add.6, par. 39).

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un poste P -3 de spécialiste de l'Information était vacant depuis 74 mois, soit plus de six ans. Il a appris que plusieurs sélections avaient été faites en engageant des cadres pour pourvoir ce poste avec les candidats approuvés par le Conseil central de contrôle. Le Comité a également été informé que le poste n'était pas pourvu en raison des retards pris dans la délivrance des visas par le pays hôte ou de refus de visas, et aussi parce que des candidats avaient décliné l'offre qui leur était faite. Le Comité consultatif sait que la situation dans la zone d'opérations, et notamment la difficulté à obtenir des visas, est un facteur primordial qui explique pourquoi certains postes restent vacants pendant deux ans ou plus.

41. Le Comité consultatif rappelle la résolution 69/261 de l'Assemblée générale et sa recommandation selon laquelle il devrait être envisagé soit de maintenir les postes vacants depuis deux ans mais moyennant une rejustification complète, soit de les supprimer. Le Comité note que le Secrétaire général n'a pas donné de nouvelle justification des vacances de deux ans ou plus dans le projet de budget pour 2016/2017. En conséquence, pour tenir compte des retards possibles dans la délivrance des visas ou d'autres difficultés opérationnelles, le Comité recommande la suppression de 12 postes de la MINUAD qui sont vacants depuis trois ans ou plus, comme suit : 1 poste P-5 de spécialiste de la planification (vacant depuis 36 mois); 1 poste P-5 de conseiller principal pour la protection des femmes (40 mois); 1 poste P-3 de spécialiste de la sécurité (57 mois); 1 poste P-3 de fonctionnaire du protocole (39 mois); 1 poste P-3 de producteur radio (39 mois); 1 poste P-3 de spécialiste des affaires politiques (46 mois); 1 poste P-3 de spécialiste de l'Information (74 mois); 1 poste P-3 de spécialiste de la santé et de la sécurité (43 mois); 1 poste P-2 d'agent de sécurité auxiliaire (47 mois); 2 postes P-2 d'agent de sécurité auxiliaire (39 mois); et 1 poste de spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan national (39 mois) (voir également annexe II). Le montant correspondant des objets de dépense connexes autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.

42. Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée ci-dessus au paragraphe 41, le Comité consultatif recommande que les changements apportés aux effectifs et aux ressources demandées au titre du personnel civil soient approuvés.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2015/16</i>	<i>Montant proposé pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
272 557 900	233 415 800	(39 142 100)

43. Le montant des ressources nécessaires au titre des besoins opérationnels pour 2016/17 s'élève à 233 415 800 dollars (montant brut) soit une diminution de 39 142 100 dollars (14,4 %) par rapport au crédit ouvert pour 2015/16. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par des réductions au titre des installations et infrastructures, des transports aériens, des communications et de l'informatique, contrebalancées par une augmentation des dépenses au titre des transports terrestres et des fournitures et matériel divers.

Voyages

44. Les ressources demandées au titre des voyages, d'un montant de 4 656 000 dollars, comprennent des dépenses de 1 766 000 dollars pour les voyages liés à la formation, ainsi que décrit aux paragraphes 74 à 77 du rapport. Le Comité consultatif note toutefois que le rapport du Secrétaire général ne contient pas de description ou de justification des ressources demandées pour les voyages non liés à la formation, qui correspondent à la somme restante de 2 890 000 dollars.

45. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour les voyages non liés à la formation comprennent par exemple les ressources nécessaires pour se rendre à New York afin de présenter le budget annuel de la MINUAD au Comité consultatif; les déplacements des fonctionnaires qui participent à divers ateliers et conférences tels que la Conférence annuelle des conseillers pour la problématique hommes-femmes, la Conférence annuelle de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires, la Conférence de coordination des fonctionnaires chargés des rations au sujet du dispositif des rations, le Forum international annuel sur le VIH/sida et la Conférence annuelle de coordination des fonctionnaires chargés des carburants. Le Comité a aussi été informé, en réponse à sa question, que les missions sur le terrain avaient été avisées du fait que les voyages pour des raisons de formation et de perfectionnement se feraient en classe économique et que cette règle vaudrait pour un large éventail d'activités, notamment les ateliers-rencontres, les séminaires annuels, les conférences et ateliers techniques, ainsi que prévu dans les instructions administratives sur ce sujet³. Le Comité a également été informé que les dépenses de voyage avaient été calculées en tenant compte dans le budget de la MINUAD de l'exclusion de 104 postes liés au Centre de services régional d'Entebbe et de la suppression de 65 postes et emplois de temporaire, mais que les besoins au titre des voyages n'étaient pas entièrement subordonnés au nombre de postes et d'emplois.

46. Sur une question voisine, celle de l'application par la MINUAD de la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance, le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa demande de précisions, que, pour l'exercice 2014/15, seuls 38,5 % des voyages avaient été préparés dans les règles et achetés à l'avance. Il entend formuler d'autres observations sur cette question dans son rapport concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/803). **Le Comité attend de la MINUAD qu'elle se conforme à la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance instituée par l'Organisation.**

47. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/254 A, a approuvé un certain nombre de ses recommandations sur l'utilisation plus fréquente de la visioconférence, la téléconférence et la retransmission sur le Web. En outre, en ce qui concerne les voyages effectués pour participer à des ateliers et à des conférences, y compris ceux cités ci-dessus, le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que la classe de voyage appropriée soit achetée. En conséquence, le Comité consultatif recommande une réduction générale de 455 600 dollars, 10 % du montant des ressources demandées pour la MINUAD au titre des voyages.**

48. En ce qui concerne les dépenses de voyage des groupes d'experts chargés de faire des recrutements sur la base de fichiers de candidats pour pourvoir des postes hors Siège, le Comité consultatif rappelle que les dépenses en question sont imputées sur les budgets des différentes missions (voir également A/69/839, par. 64). L'Assemblée générale, dans sa résolution 69/307, a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que des informations complètes concernant les travaux de ces groupes d'experts figurent dans les futurs rapports sur l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Le Comité note toutefois qu'aucune

³ Instruction administrative ST/AI/2013/3 sur les voyages et Bulletin ST/SGB/2009/9 du Secrétaire général sur la politique en matière de formation et de perfectionnement.

information de ce genre ne figure dans le dernier rapport. Au vu de l'absence persistante de ces informations, le Comité n'est pas convaincu que les groupes d'experts ont besoin des ressources supplémentaires demandées. **En conséquence, le Comité consultatif recommande une réduction d'un montant de 100 000 dollars du crédit ouvert à la MINUAD au titre des voyages, de manière que les dépenses globales afférentes aux groupes d'experts ne dépassent pas les niveaux effectifs de 2014/15.**

Transports terrestres

49. Les ressources nécessaires pour les transports terrestres s'élèvent à 11 753 000 dollars, en augmentation de 481 100 dollars (4,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2015/2016. Le Secrétaire général indique que l'augmentation du montant demandé s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants du fait du plus gros volume de carburant requis, à 6,2 millions de litres, contre 5,1 millions de litres en 2015/16 (A/70/730, par. 95). Après avoir demandé des précisions cet égard, le Comité consultatif a été informé qu'à titre de comparaison, la MINUAD avait consommé 3,1 millions de litres de carburant au 31 décembre 2015. Le Comité consultatif note que la Mission prévoit que sa flotte de véhicules devrait atteindre 2 146 unités en 2016/17 (ibid., par. 42 et 4.1) et rappelle que la dotation en véhicules de la MINUAD a été constamment réduite, passant de 4 522 unités au 1^{er} juillet 2012, à un parc estimé à 1 961 véhicules au 30 juin 2016 (A/69/839/Add.6, par. 49).

50. Le Comité consultatif rappelle ses observations antérieures sur la réduction du parc de véhicules et de la consommation de carburant correspondante et regrette qu'aucune information n'ait été donnée dans le projet de budget 2016/17 pour justifier la nécessité d'augmenter les ressources au titre des carburants par rapport à 2015/16. En conséquence, le Comité recommande que les ressources prévues au titre des carburants et lubrifiants pour les transports terrestres restent inchangées à leur niveau de 2015/16, soit 7 536 700 dollars.

Communications

51. Le Secrétaire général indique qu'il n'y a pas actuellement de fournisseurs d'accès locaux suffisamment fiables pour répondre aux besoins de l'Opération en matière de bande passante au moyen de la technologie de la fibre optique, et que la MINUAD examinera la possibilité d'engager la première phase de la mise en service d'un système satellite à temps de latence réduit, actuellement expérimenté dans certaines missions en Afrique de l'Est (A/70/730, par. 19, et par. 19 ci-dessus).

52. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût de l'utilisation d'un système satellite à faible temps de latence est inscrit aux rubriques Communications (1 464 360 dollars) et Informatique (401 700 dollars). Il a également été informé qu'aucun arrangement de partage des coûts n'était actuellement en place mais que le coordonnateur régional des services de l'informatique et des communications à Entebbe étudierait toutefois la possibilité de créer un mécanisme de ce genre pour tirer parti des économies d'échelle. **Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'utilisation d'un système satellite à faible temps de latence et les futurs arrangements de partage des coûts avec le Centre de services régional d'Entebbe dans le**

contexte du projet de budget pour l'exercice 2017/18. Il communiquera ses observations sur la question de la réaffectation de ressources dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742).

Fournitures, services et matériel divers

53. Les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers font apparaître une augmentation des dépenses, d'un montant de 2 557 900 dollars, au titre des vacataires pour les projets de génie civil, les ateliers d'entretien et de réparation automobiles, les opérations aéroportuaires, la sécurité et la manutention des cargaisons, qui relevaient auparavant de plusieurs catégories de dépenses. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour 2016/17, la ligne budgétaire services divers compte un certain nombre de lignes comportant des vacataires pour un montant de 5 122 200 dollars. Le Comité a également été informé qu'aucun crédit n'a été inscrit pour les vacataires à la rubrique Services divers en 2015/16 et que les ressources pour les vacataires étaient inscrites à différentes rubriques de l'exercice pour un montant total de 1 736 100 dollars. En outre, le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires d'un montant de 3 386 100 dollars seraient requises à la rubrique Vacataires en 2016/17 par rapport à 2015/16, comme indiqué ci-après

Ventilation des ressources à la rubrique Services divers

	<i>Crédit ouvert pour 2015/16</i>	<i>Projet de budget 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Vacataires	0	5 122 200	5 122 200
Projets de stabilisation des communautés	2 000 000	2 500 000	500 000
Divers	806 400	1 001 000	194 600
Total	2 806 400	8 623 200	5 816 800

Ventilation des ressources demandées pour les vacataires

<i>Rubriques de budgétisation des ressources demandées au titre des vacataires</i>	<i>Crédit ouvert pour 2015/16</i>	<i>Projet de budget pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Services divers	0	5 122 200	5 122 200
Services de sécurité	514 500	0	(514 500)
Services d'architecture et de démolition	736 500	0	(736 500)
Réparations et entretien	270 100	0	(270 100)
Fret divers et coûts connexes	215 000	0	(215 000)
Total	1 736 100	5 122 200	3 386 100

54. Le Comité consultatif juge insuffisante l'explication fournie au sujet du crédit budgétaire alloué aux vacataires, notamment en ce qui concerne les domaines de responsabilité et les tâches spécifiques des vacataires en question,

et demande que cette information soit communiquée à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

55. Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des fournitures, services et matériel divers comprennent également un montant de 8 246 500 dollars à la rubrique Détection des mines et déminage, montant qui couvre les dépenses de personnel international et national (3 015 200 dollars), les contrats et les subventions pour les levés, le déminage et la sensibilisation aux risques des restes explosifs de guerre (4 125 000 dollars); les frais de voyage et de formation (190 000 dollars); le matériel de neutralisation des restes explosifs de guerre, le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (294 820 dollars) et les frais de gestion et d'appui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (621 400 dollars) (ibid. par. 78 à 80).

56. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la principale menace dans ce domaine au Darfour provient des restes explosifs de guerre plutôt que des mines, et que le Bureau de la neutralisation fournit des moyens pour faire face au risque de contamination par les restes explosifs de guerre. Le Comité a également été informé que, durant l'exercice 2016/17, la MINUAD poursuivra son travail de levé des restes explosifs de guerre et de renforcement des capacités de marquage, de neutralisation, d'enlèvement et de sensibilisation aux risques à l'appui du Document de Doha pour la paix au Darfour et de la mission de protection des civils de la MINUAD dans les cinq états du Darfour. Les anciens théâtres d'hostilités armées resteront hautement prioritaires en termes d'enlèvement des restes explosifs de guerre et d'éducation au risque, une attention particulière étant portée aux populations exposées au risque et notamment les femmes et les enfants. Le Comité a également été informé que le Bureau de la neutralisation continuera de se coordonner efficacement avec l'Autorité nationale de lutte antimines dans les cinq états.

57. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 47 et 48 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles soient approuvées.

Questions diverses

Gestion de l'environnement

58. Le Comité consultatif rappelle qu'il a recommandé que la MINUAD redouble d'efforts pour réduire son impact sur l'environnement, conformément aux dispositions de la résolution 69/261 de l'Assemblée générale. Il note à ce propos, à la lecture du rapport du Secrétaire général, que la Mission continuera d'appliquer des mesures telles que le traitement et le recyclage des eaux usées, l'utilisation d'appareils de chauffage solaire et l'élimination écoresponsable des déchets, qu'elle sensibilisera le personnel militaire, de police et civil nouvellement arrivés à la nécessité de protéger l'environnement et de gérer les déchets rationnellement, et qu'elle s'emploiera à utiliser des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire (A/70/730, section V/B). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une liste de 13 initiatives environnementales mises en œuvre par la MINUAD (voir annexe III). **Le Comité consultatif encourage la MINUAD à poursuivre ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités dans sa zone d'opérations, conformément aux dispositions de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.**

Financement par les donateurs

59. Au sujet du travail accompli par la MINUAD auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Secrétaire général indique que l'indicateur arrêté pour l'exercice 2014/15, à savoir un financement du relèvement et du développement assuré à 60% par des donateurs, n'a pas été atteint et que seulement 40 % des donateurs se sont engagés à verser des contributions (A/70/583, par. 61 et 4.1.1). À cet égard, le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa question, que les annonces tardives de contributions, tant de la part du Gouvernement soudanais et des donateurs internationaux, ont contribué à la diminution de la proportion d'engagements tenus et que, à la dernière réunion de la Commission de suivi de la mise en œuvre, un seul gouvernement avait confirmé son intention d'apporter le soutien financier promis. En ce qui concerne le financement apporté par des donateurs pour le relèvement et le développement au cours de l'exercice 2015/16, le Comité consultatif a été informé que la stratégie de développement du Darfour et le suivi des contributions annoncées par les donateurs sont coordonnées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et que la MINUAD n'a pas encore reçu d'informations complètes sur le pourcentage des fonds promis à cette fin pour l'exercice en cours. Le Comité consultatif a cependant été informé qu'un gouvernement avait annoncé une contribution de 88,5 millions de dollars, soit environ 50 % du montant total du financement requis (177,4 millions de dollars).

V. Conclusion

60. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 figurent au chapitre V du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUAD (A/70/583). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 64 546 000 dollars de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, ainsi que les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2015, d'un montant de 29 382 800 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

61. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 figurent au chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/70/730). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 41, 47, 48 et 50 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant de 1 095 213 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ([A/70/583](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/730](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix ([A/70/742](#))
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ([A/69/839/Add.6](#))
- Résolutions [69/261](#) A et B de l'Assemblée générale sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Résolutions [2148 \(2014\)](#) et [2173 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité

Annexe I

Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour proposées pour la période allant du 1^{er} juillet 2016-30 juin 2017

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Composante 1 : appui au processus de médiation				
Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation – Emploi de temporaire				
	-1	SGA	Envoyé spécial conjoint, Médiateur en chef	Suppression
Total partiel, emploi de temporaire	-1			
Total, composante 1 : appui au processus de médiation	-1			
Composante 2 : protection des civils				
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire				
	-1	P-4	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression
	-1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression
Total partiel	-2			
Total, composante 2 : protection des civils	-2			
Composante 4 : appui				
Bureau du Directeur de l'appui à la mission				
Secteurs/Bureaux				
	-1	GN	Assistant d'équipe	Suppression
Total partiel	-1			
Section de la gestion des contrats				
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Suppression
Total partiel	-1			
Total partiel, Bureau du Directeur de l'appui à la mission	-2			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission				
Section des ressources humaines				
	-1	SM	Administrateur de bases de données	Suppression
	-1	SM	Programmeur/Développeur	Suppression
	-1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Suppression
	-1	GN	Assistant de bureau	Suppression
	-1	GN	Assistant (bases de données)	Suppression
	-1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression
Total partiel	-6			
Section du soutien psychosocial et de la qualité de vie				
	-1	SM	Assistant au Conseiller du personnel	Suppression
Total partiel	-1			
Centre d'appui à la mission				
	-2	SM	Assistant au soutien logistique	Suppression
Total partiel	-2			
Section des finances et du budget				
	-3	SM	Assistant (finances)	Suppression
Total partiel	-3			
Section de la gestion des conférences et de la traduction				
	-1	SM	Assistant (gestion de l'information)	Suppression
	-2	SM	Assistant (gestion des conférences et traduction)	Suppression
Total partiel	-3			
Opérations informatiques				
	-1	SM	Assistant aux télécommunications	Suppression
	-2	SM	Technicien en télécommunications	Suppression
	-1	SM	Informaticien	Suppression
Total partiel	-4			
Total partiel, Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission	-19			

Unité administrative	Nombre de postes ou d'emplois	Classe	Titre ou fonction	Modification
Bureau du Responsable du pôle administratif				
Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives				
	-1	SM	Assistant (gestion de l'information)	Transformation
	+1	GN	Assistant (gestion de l'information)	Transformation
Total partiel	–			
Total partiel, Bureau du Responsable du pôle administratif	–			
Prestation de services				
Section de la mobilité				
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression
	-1	P-2	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1 ^{re} classe)	Suppression
	-2	SM	Fonctionnaire chargé des transports	Suppression
	-1	SM	Assistant (transports)	Transformation
	-1	SM	Assistant (opérations aériennes)	Transformation
	+1	GN	Assistant (transports)	Transformation
	+1	GN	Chauffeur	Transformation
Total partiel	-4			
Section du génie (y compris le Groupe de la gestion des installations)				
	-3	P-4	Ingénieur de secteur	Suppression
	-3	P-3	Ingénieur	Suppression
	-4	SM	Assistant administratifs	Suppression
	-1	SM	Superviseur des travaux	Suppression
	-2	SM	Électricien	Suppression
	-3	SM	Assistant (gestion des installations)	Suppression
	-2	SM	Assistant chargé des services généraux	Suppression
	-2	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Suppression
	-2	SM	Assistant ingénierie	Suppression
	-1	SM	Technicien (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression
	-1	SM	Assistant (gestion des installations)	Transformation
	+1	GN	Assistant (gestion des installations)	Transformation
Total partiel	-23			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Services de zone-vie				
	-1	P-4	Chef de l'approvisionnement en carburant	Suppression
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des carburants	Suppression
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des rations	Suppression
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression
Total partiel	-4			
Groupe de la gestion des installations – Emploi de temporaire	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Suppression
Total partiel, emploi de temporaire	-1			
Total partiel, Prestation de services, postes	-31			
Total partiel, Prestation de services, emploi de temporaire	-1			
Total partiel, Prestation de services	-32			
Gestion de la chaîne d'approvisionnement				
Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement				
	-3	GN	Chauffeur	Suppression
	-2	GN	Assistant au soutien logistique	Suppression
Total partiel	-5			
Entreposage intégré et gestion du matériel/ Matériel appartenant aux contingents				
	-1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Suppression
	-1	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents	Suppression
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Suppression
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transformation
	+1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transformation
Total partiel	-3			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Section du contrôle des mouvements				
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation
	+1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation
Total partiel	-1			
Total partiel, Gestion de la chaîne d'approvisionnement	-9			
Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté				
	-6	P-2	Agent de sécurité auxiliaires	Reclassement
	+4	SM	Agent de sécurité	Reclassement
	+2	SM	Agent de sécurité auxiliaires	Reclassement
	-3	SM	Agent de sécurité	Transformation
	+3	GN	Agent de sécurité	Transformation
Total partiel, Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté	-			
Total partiel, composante 4 : appui, postes	-61			
Total partiel, composante 4 : emplois de temporaire	-1			
Total, composante 4 : appui	-62			
Total général	-65			
dont emplois de temporaire	-2			
dont postes	-63			

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = secrétaire générale adjoint.

Annexe II

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour – Postes vacants depuis au moins 24 mois

<i>Titre ou fonction</i>	<i>Classe</i>	<i>Type de recrutement</i>	<i>Nombre de mois pendant lesquels le poste est resté vacant</i>	<i>Situation</i>	<i>Observations</i>
Spécialiste hors classe de la planification	P-5	International	36	Recrutement en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir des conseils stratégiques sur la planification des activités au Chef de la Mission, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Conseiller principal pour la protection des femmes	P-5	International	40	Recrutement en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir des conseils stratégiques sur la protection des femmes au Chef de la Mission, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Assistant spécial	P-4	International	29	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir des conseils stratégiques au Chef de la Mission, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Agent de sécurité	P-3	International	57	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Agent de sécurité	P-3	International	34	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Administrateur de programmes	P-3	International	26	Recrutement en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de l'appui, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Fonctionnaire du protocole	P-3	International	39	Recrutement en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de l'appui, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Réalisateur d'émissions radiophoniques	P-3	International	39	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de l'information, conformément à son mandat.
Spécialiste des questions politiques	P-3	International	46	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine des questions politiques, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.

<i>Titre ou fonction</i>	<i>Classe</i>	<i>Type de recrutement</i>	<i>Nombre de mois pendant lesquels le poste est resté vacant</i>	<i>Situation</i>	<i>Observations</i>
Fonctionnaire de l'information	P-3	International	74	Recrutement/ entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de l'information, conformément à son mandat.
Attaché de liaison	P-3	International	26	Recrutement/ entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste, l'attaché de liaison travaillant en étroite coordination avec l'Union africaine pour ce qui concerne les questions militaires.
Spécialiste de la sécurité et de la santé	P-3	International	43	Recrutement/ entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de de l'hygiène et de la sécurité du travail, conformément à son mandat.
Agent de sécurité auxiliaire	P-2	International	47	Recrutement/ entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Agent de sécurité auxiliaire	P-2	International	39	Recrutement en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Agent de sécurité auxiliaire	P-2	International	39	Recrutement/ entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Agent de sécurité auxiliaire	P-2	International	30	Recrutement en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Fonctionnaire adjoint chargé des demandes de remboursement	P-2	International	39	Pourvu	Ce poste a été pourvu récemment, le Gouvernement hôte ayant délivré le visa nécessaire au titulaire. Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui au comité de contrôle du matériel et au traitement des demandes de remboursement, conformément à son mandat.
Spécialiste des droits de l'homme	AN	National	26	Recrutement/ entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux droits de l'homme, conformément à son mandat, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées par l'Opération pour obtenir des visas pour son personnel recruté sur le plan international nouvellement engagé.
Spécialiste des droits de l'homme	AN	National	33	Recrutement/ entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux droits de l'homme, conformément à son mandat, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées par l'Opération pour

<i>Titre ou fonction</i>	<i>Classe</i>	<i>Type de recrutement</i>	<i>Nombre de mois pendant lesquels le poste est resté vacant</i>	<i>Situation</i>	<i>Observations</i>
Spécialiste des affaires civiles	AN	National	39	Recrutement/entrée en fonctions en cours	obtenir des visas pour son personnel recruté sur le plan international nouvellement engagé. Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux droits de l'homme, conformément à son mandat, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées par l'Opération pour obtenir des visas pour son personnel recruté sur le plan international nouvellement engagé.
Spécialiste des questions politiques	AN	National	33	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux questions politiques, conformément à son mandat, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées par l'Opération pour obtenir des visas pour son personnel recruté sur le plan international nouvellement engagé.
Spécialiste des questions politiques	AN	National	32	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux questions politiques, conformément à son mandat, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées par l'Opération pour obtenir des visas pour son personnel recruté sur le plan international nouvellement engagé.
Spécialiste des droits de l'homme	P-4	International	26	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux droits de l'homme, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Agent de sécurité	P-3	International	27	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Spécialiste des questions politiques	P-3	International	24	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux questions politiques, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Agent de sécurité	P-3	International	27	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui dans le domaine de la gestion de la sécurité et de la sûreté, conformément à son mandat.
Administrateur chargé des rapports	P-3	International	26	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux questions politiques, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.

<i>Titre ou fonction</i>	<i>Classe</i>	<i>Type de recrutement</i>	<i>Nombre de mois pendant lesquels le poste est resté vacant</i>	<i>Situation</i>	<i>Observations</i>
Administrateur chargé des achats	P-3	International	26	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux achats, conformément à son mandat.
Spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1 ^{re} classe)	P-2	International	26	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives aux droits de l'homme, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée et du programme de réaffectations organisées pour 2016
Spécialiste des affaires humanitaires	P-3	International	28	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste afin de pouvoir fournir un appui à ses activités relatives à la protection des civils, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.
Chef	P-5	International	26	Recrutement/entrée en fonctions en cours	Il est important que l'Opération conserve ce poste essentiel afin de pouvoir fournir un appui à ses activités opérationnelles conjointes, conformément à son mandat. Ce poste est soumis à réaffectation au titre de la mobilité organisée.

Annexe III

Initiatives environnementales mises en œuvre par l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour

Les Initiatives environnementales mises en œuvre par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour comprennent les éléments suivants :

- a) Installation of 234 chauffe-eau solaires (216 en 2013/14 et 18 en 2014/15);
- b) Installation de pompes submersibles fonctionnant à l'énergie solaire pour les opérations de forage;
- c) Installation de génératrices solaires pour l'alimentation électrique du matériel informatique sur 20 sites, d'une capacité individuelle de 30 kW;
- d) Installation, au cours des quatre dernières années, de 1 600 lampadaires de rue autonomes fonctionnant à l'énergie solaire dans les camps géants de l'Opération, pour remplacer les lampadaires classiques alimentés par des groupes électrogènes diesel;
- e) Tri des déchets et récupération des matériaux organiques pour le compostage et fabrication de briquettes de papier déchiqueté pour le chauffage;
- f) Utilisation de briques de jus de fruits et de lait et de bouteilles d'eau vides comme germinoirs et bacs pour planter des arbres afin d'épaissir la couverture végétale, de lutter contre la désertification et de réduire l'empreinte carbone de l'Opération;
- g) Plantation de 305 000 arbres résistant à la sécheresse dans tous les secteurs du Darfour;
- h) Récupération des effluents des stations d'épuration pour fournir de l'eau non-potable à l'Opération pour l'alimentation des chasses d'eau, l'irrigation et les travaux de construction;
- i) Collecte de l'huile et des lubrifiants usés pour les éliminer ou les recycler en toute sécurité;
- j) Collecte des déchets solides produits sur les bases d'opérations de la MINUAD pour les transporter jusqu'à des décharges où ils seront recyclés en toute sécurité;
- k) Construction de huit décharges surveillées dans huit bases opérationnelles de la MINUAD;
- l) Installation de 148 stations d'épuration perfectionnées dans l'ensemble de la zone d'opérations de la mission;
- m) Installation de 21 incinérateurs médicaux dans l'ensemble de la zone d'opérations de la mission.